

**JANUS CAPITAL FUNDS PLC**  
**10 Earlsfort Terrace**  
**Dublin 2**  
**Irlande**

---

**Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre conseiller en investissements ou à tout autre conseiller professionnel.**

**Si vous avez cédé ou transféré l'une quelconque des actions que vous déteniez dans le Janus Absolute Return Income Fund, un compartiment de Janus Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.**

**Sauf définition différente aux présentes, tous les autres termes commençant par une majuscule qui y sont employés ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société en date du 22 septembre 2016 (le « Prospectus »). Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès de l'Agent administratif, aux heures de bureau normales.**

**En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.**

le lundi 30 octobre 2017

Cher Actionnaire,

**Objet : Notification de modification de la politique d'investissement du Janus Absolute Return Income Fund**

Vous recevez ce courrier en tant qu'Actionnaire du Janus Absolute Return Income Fund (le « Fonds »). Il vise à informer les Actionnaires d'une proposition de modification de la politique d'investissement du Fonds comme suit :

**Modification de la politique d'investissement du Fonds :**

L'objectif d'investissement de ce Fonds est d'obtenir un rendement positif et constant, supérieur à ce qu'il obtiendrait via des investissements similaires en espèces. Dans des conditions normales, il poursuit son objectif en investissant essentiellement dans des Titres de Créance de catégorie investissement (investment grade), de qualité inférieure (below investment grade) ou dans des Titres de Créance non cotés de qualité similaire à la qualité inférieure (below investment grade), tel que défini par le Conseiller en investissement situé n'importe où monde (y compris les Marchés en développement), ou dans des instruments financiers dérivés. Les secteurs typiques dans lesquels le Fonds a la possibilité d'investir peuvent être constitués, sans toutefois s'y limiter, de Titres d'État et de Titres de créance, de titres commerciaux garantis par des hypothèques, de titres garantis par des actifs, de titres des marchés émergents, de titres à rendement élevé, de devises et d'espèces. Actuellement, le Fonds n'applique pas de critères prédéfinis en termes d'échéance ou de qualité, de sorte que son échéance et sa qualité moyennes peuvent varier considérablement, et sa durée peut être négative.

Bien que le Fonds puisse investir dans des Titres de Créance de qualité inférieure (below investment grade), proposition est faite qu'à l'avenir, il ne pourra plus investir dans des Titres de Créance dont la notation de crédit est inférieure à B- selon Standard & Poor's ou Fitch et à B3 selon Moody's, et dans

---

*Administrateurs : M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Dennis Mullen (États-Unis) ; M. Carl O'Sullivan ;  
M. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

*Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments  
N° d'immatriculation : 296610 ; Adresse déclarée : comme ci-dessus*

le cas où ils ne seraient pas notés, dont la qualité est estimée comparable par un Conseiller en Investissement. Les titres garantis par des hypothèques ou des actifs et les titres liés à des crédits dans lesquels le Fonds pourra investir seront de qualité investment grade. Un maximum de 1 % de la Valeur Liquidative du Fonds pourra être investi dans des titres subordonnés émis par un même émetteur.

Les modifications proposées concernant cette politique d'investissement visent à limiter les investissements dans des titres aux notations les plus faibles, de nature hautement spéculatives et de qualité inférieure (below investment grade). Ce changement autorisera une distribution plus large du Fonds dans certains pays.

Le Conseiller en Investissement par Délégation du Fonds considère que la modification de la politique d'investissement n'aura pas d'impact majeur sur la flexibilité de l'instrument et préservera l'exposition des actionnaires à une stratégie de revenus issus des rendements absolus qui vise un rendement positif et constant, supérieur à ce qui serait obtenu via des investissements similaires en espèces. Ce changement n'entraînera aucune modification importante du profil de risque global du Fonds. Les commissions et charges actuelles payées ou supportées par le Fonds ne seront pas non plus modifiées.

### **Date d'effet des modifications :**

Sous réserve de l'approbation réglementaire, ces modifications devraient prendre effet vers le 15 décembre 2017 (la « Date d'Effet ») conformément à un nouveau prospectus devant être soumis à la Banque Centrale. La Société confirmera la date effective du changement par la voie d'une annonce qui sera disponible sur le site Internet de Janus Capital International Limited sur [www.janushenderson.com](http://www.janushenderson.com).

Veillez noter que le prospectus de la Société contenant, entre autres éléments, la proposition de modification de la politique d'investissement du Fonds, est en cours d'examen par la Banque Centrale. Si la Banque Centrale exige d'apporter d'autres changements significatifs à la proposition de modification présentée ci-dessus, ces changements seront communiqués dans les meilleurs délais aux Actionnaires du Fonds.

### **Rachat d'Actions**

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas conserver leur investissement dans le Fonds suite à la mise en place des modifications proposées peuvent demander le rachat de leurs Actions lors de tout Jour Ouvré antérieur à la Date d'Effet en suivant les procédures et conditions habituelles de revente établies dans le Prospectus. Pendant cette période, les Actionnaires souhaitant procéder au rachat ne seront pas soumis aux frais de souscription différés, le cas échéant, à condition qu'ils soumettent leur demande de rachat conformément aux procédures de rachat habituelles comme indiqué dans le Prospectus.

### **Conclusion**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre distributeur ou votre représentant Janus habituel.

Sincères salutations,



---

Pour et au nom de  
Janus Capital Funds plc